EXTRAIT
DES REGISTRES
DU PARLEMENT,

Du seize Mars 1753.

VU par la Cour, toutes les Chambres assemblées, l'Ecrit imprimé, intitulé : QUESTION CURIEUSE. *Si les Jansénistes & Quenelistes croyent la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & s'ils peuvent sans une dérision manifeste lui adresser cette priere du Centenier de l'Evangile (Seigneur, je ne suis pas digne que vous*

entriez dans ma maiſon, Domine non ſum dignus ut intres ſub tectum meum) *lorſqu'on leur porte le Saint Viatique, en conſéquence des ſommations faites aux Curés, ou en vertu d'une Ordonnance du Juge Séculier :* contenant quatre pages d'impreſſion, ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, ni lieu d'impreſſion ; enſemble les Concluſions du Procureur Général du Roi : Oui le rapport de Me. François Benigne du Trouſſet Conſeiller. Tout conſideré.

LA COUR, toutes les Chambres aſſemblées, a ordonné & ordonne que ledit Ecrit imprimé intitulé : *Queſtion curieuſe, ſi les Janſéniſtes & Queneliſtes croyent la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, &c.* ſera lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, comme calomnieux, ſéditieux, ſchiſmatique & impie : enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour pour y être ſupprimés. Ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi & pardevant le Conſeiller Rapporteur, il ſera informé contre ceux qui ont compoſé, imprimé, vendu, ou autrement diſtribué ledit Ecrit, pour ladite information faite,

rapportée & communiquée au Procureur Général du Roi, être par lui requis ce que de raiſon, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le ſeize Mars mil ſept cent cinquante-trois.

Signé YSABEAU.

Et le dix-ſeptième jour dudit mois de Mars audit an 1753, à la levée de la Cour, l'Ecrit imprimé mentionné en l'Arrêt ci-deſſus, a été lacéré & brûlé dans la Cour du Palais, au pied du grand Eſcalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, en préſence de moi, Dagobert-Etienne Yſabeau, l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grand'Chambre, aſſiſté de deux Huiſſiers de la Cour.

Signé, *YSABEAU.*

A PARIS, chez P. G. Simon Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe à l'Hercule. 1753.

Case
Wing
folio
02
144
.A1
v. 6
no. 11
THE NEWBERRY LIBRARY